

AAB ENERGIES RENOUVELABLES VII
SOCIETE A RESPONSABILITE LIMITEE A ASSOCIE UNIQUE AU CAPITAL DE 1 000 EUROS
SIEGE SOCIAL : 3 RUE DE L'ARRIVEE
75015 PARIS
917 510 737 RCS PARIS

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE
EN DATE DU 3 NOVEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le trois novembre, à quatorze heures,

Monsieur Stanislas de LA ROCHEFOUCAULD, agissant en qualité de représentant légal de la société AN AVEL BRAZ, associée unique de la société AAB ENERGIES RENOUVELABLES VII, a établi le présent procès-verbal portant sur les questions suivantes :

- Modification de la dénomination sociale,
- Modification corrélative des statuts,
- Suppression des dispositions transitoires contenues dans les statuts constitutifs,
- Pouvoirs pour formalités,
- Questions diverses.

PREMIÈRE DECISION

L'associée unique décide d'adopter la dénomination " AAB HTB I", en remplacement de la dénomination " AAB – ENERGIES RENOUVELABLES VII ", à compter de ce jour.

L'associée unique décide de modifier l'alinéa 1er de l'article 3 des statuts en conséquence.

DEUXIÈME DECISION

L'associée unique décide de supprimer les dispositions transitoires contenues dans les statuts constitutifs de la société, devenues sans objet du fait de l'immatriculation de celle-ci au Registre du Commerce et des Sociétés, en particulier les dispositions du Titre VIII (articles 29 et 30).

TROISIÈME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par Monsieur Stanislas de LA ROCHEFOUCAULD, représentant l'associée unique, et qui sera consigné sur le registre des décisions.

Monsieur Stanislas de LA ROCHEFOUCAULD

DocuSigned by:

C0E6E69638724CB...
signé le 04/11/2025